



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
12 novembre 2009
Français
Original: anglais

Troisième session

Doha, 9-13 novembre 2009

Projet de rapport

Rapporteur: Eugenio Curia (Argentine)

Additif

VIII. Autres questions

1. À sa [...] séance, le 12 novembre 2009, la Conférence a examiné un projet de décision intitulé “Lieu de la quatrième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption” (CAC/COSP/2009/L.6). Avant son adoption, le titre du projet de décision a été révisé oralement et devrait se lire comme suit: “Lieu des quatrième et cinquième sessions de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption”.

Manifestations spéciales

2. Plusieurs manifestations spéciales, présentées ci-dessous, ont été organisées en marge de la troisième session de la Conférence.

Relations avec les médias et bonnes pratiques concernant les campagnes de sensibilisation à la lutte contre la corruption

3. Le 10 novembre 2009, une manifestation spéciale a permis à des praticiens de la lutte contre la corruption d'échanger des expériences de collaboration avec les médias et de bonnes pratiques de sensibilisation. Organisée par l'UNODC et le Programme de communication pour la gouvernance et la responsabilité de la Banque mondiale, elle a porté essentiellement sur les relations avec les médias, et deux études de cas d'organismes de lutte contre la corruption ont été présentées et examinées. Des exemples de campagnes de lutte contre la corruption menées par des États Membres et la société civile ont également été présentés. Des experts de Transparency International et du Programme des Nations Unies pour le développement ont apporté leur contribution aux débats qui ont suivi.

4. La manifestation a fait ressortir que les actions de sensibilisation et les activités de formation faisaient partie intégrante des efforts de lutte contre la



corruption et qu'il était important de recenser les campagnes qui avaient été couronnées de succès et de tirer parti de l'expérience des autres. Pour que les campagnes soient efficaces, la formation de coalitions, l'esprit d'initiative, la médiatisation et les pressions exercées par l'opinion publique étaient considérées comme des facteurs clefs. Il a été souligné que, pour bien sensibiliser les esprits et mobiliser les médias, il fallait impliquer toutes les parties prenantes d'entrée de jeu et assurer un dialogue continu. La manifestation a également mis en relief la nécessité d'impliquer les jeunes dans la lutte contre la corruption et de concevoir des programmes d'enseignement qui répondent aux aspirations des nouvelles générations. On a fait observer que les médias avaient leur rôle à jouer dans l'instauration d'une culture d'intégrité et qu'il était important aussi d'assurer que la profession adopte des principes d'intégrité et communique les informations de manière responsable. À la fin, on a évoqué la nécessité d'élaborer des outils d'assistance technique et de recenser les bonnes pratiques pour aider les organismes de lutte contre la corruption à renforcer leurs relations avec les médias et leurs moyens de sensibilisation.

Favoriser les partenariats public-privé dans la lutte contre la corruption

5. Le 10 novembre 2009, l'Initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial, l'Institut de Bâle sur la gouvernance et l'Organisation internationale de droit du développement ont organisé une table ronde visant à renforcer l'argumentaire économique en faveur de la lutte contre la corruption.

6. Les experts ont examiné les raisons qui sous-tendent l'implication croissante du secteur privé dans la lutte contre la corruption. La manifestation a souligné qu'il importait de conjuguer mesures répressives et mesures incitatives pour que les entreprises respectent les normes d'intégrité les plus élevées. À cet égard, les experts ont estimé que la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'autres instruments pertinents constituaient des outils utiles pour assurer un équilibre optimal entre la régulation publique et l'autorégulation.

IX. Ordre du jour provisoire de la quatrième session de la Conférence

7. À sa [...] séance, le 13 novembre 2009, la Conférence a adopté le projet d'ordre du jour provisoire de sa quatrième session (CAC/COSP/2009/L.2), étant entendu que la version définitive de l'ordre du jour provisoire et de la proposition d'organisation des travaux serait établie par le Secrétariat conformément au règlement intérieur de la Conférence.

X. Adoption du rapport de la Conférence sur les travaux de sa troisième session

8. À sa [...] séance, le 13 novembre 2009, la Conférence a adopté le rapport sur les travaux de sa troisième session (CAC/COSP/2009/L.1 et Add.1-[...]).